



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 14 décembre 2022 à 19 h 02, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 02

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2 Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour**
- 3 Affaires diverses**
 - 3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2023 et du budget triennal d'immobilisations
- 4 Période de questions**
- 5 Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2022-12-283



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

3. Affaires diverses

2022-12-284

3.1 *Adoption du budget pour l'exercice financier 2023 et du budget triennal d'immobilisations*

Considérant la présentation du budget de la Municipalité de Mille-Isles pour l'exercice financier 2023 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 faites par monsieur Howard Sauvê, maire ;

Considérant que pour assumer ces dépenses, la Municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 870 809 \$;

Considérant que pour combler la différence entre les dépenses, les revenus et les affectations, il est requis une somme de 2 696 329 \$;

Considérant qu'il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

Considérant que la Municipalité imposera, par le Règlement 2022-06, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2023 au montant de 3 567 138 \$.

D'ADOPTER le budget triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE.

4. *Période de questions*

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2022-12-285

5. *Levée de la séance*

À 19h26, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.



Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

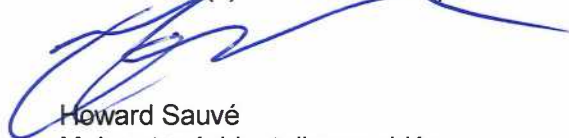


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

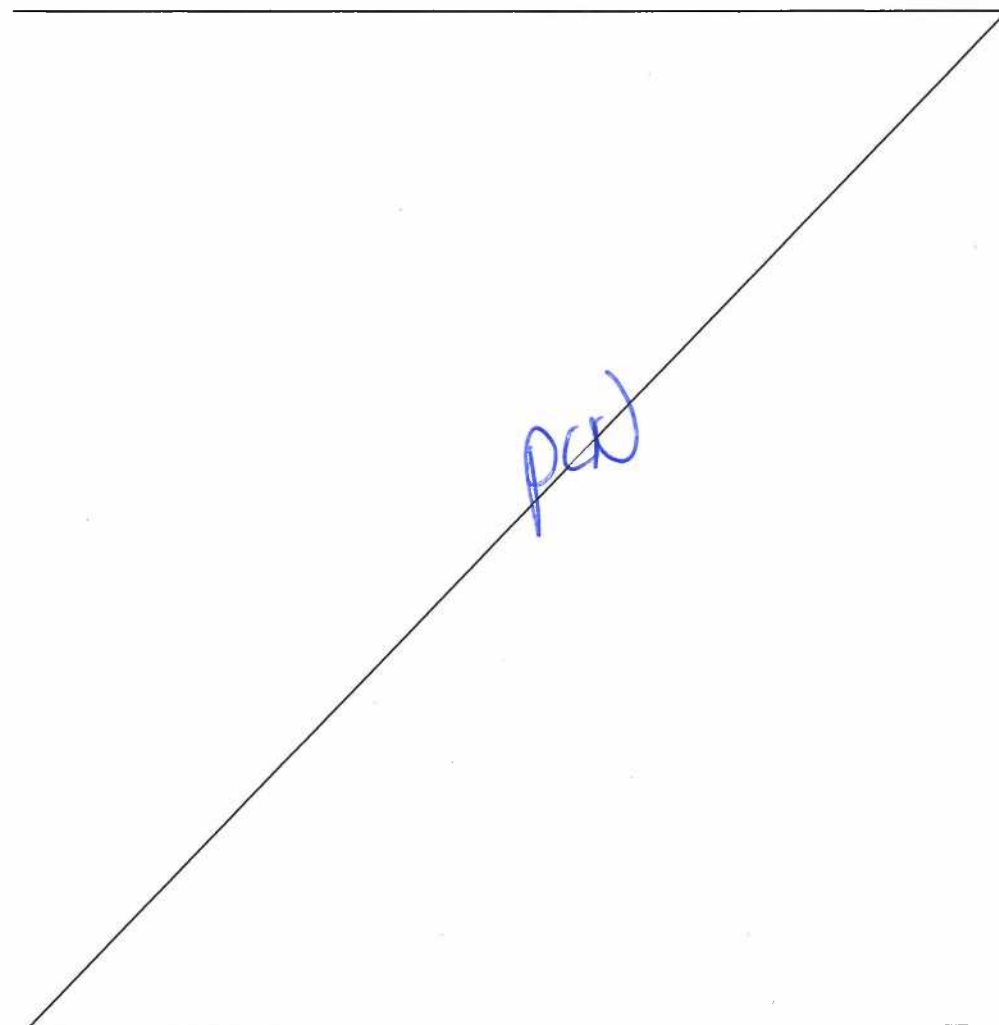


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée





No de résolution
ou annotation

Pass